



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 23

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Hervé BRUYERE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Guillaume RUET	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François NOWOTNY	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme. CHALLAUX)	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick BAUDEMENT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Office du Tourisme - Création d'un groupement de commandes entre Dijon Métropole et l'Office du Tourisme**

Marché relatif à la fourniture et la mise en œuvre de solutions numériques et leurs supports dans les différents points d'accueil de l'Office de tourisme et points stratégiques de la métropole.

Dijon-métropole est aujourd'hui l'une des principales portes d'entrée du tourisme dans la région Bourgogne Franche Comté. A travers son Office de Tourisme, récemment transformé en EPIC, Dijon Métropole souhaite mener une politique de développement touristique en cohérence avec la réalisation d'un certain nombre de projets structurants pour le territoire. En 2019, la réouverture du musée des beaux arts ainsi que l'inauguration de la Cité internationale de la gastronomie et du vin proposeront de nouveaux parcours pour la destination dijonnaise (site Unesco, patrimoine architectural, vins et gastronomie...).

Aujourd'hui les outils « virtuels » permettant d'assurer l'information, l'accueil, la préparation du séjour, l'accompagnement des visiteurs sur site... sont devenus indispensables tant en matière de tourisme de loisirs que de tourisme d'affaires.

Un certain nombre d'actions généralistes sont ainsi prévues afin de doter l'Office de tourisme métropolitain des outils numériques nécessaires à la promotion de la destination :

- L'implantation d'outils numériques d'accueil et d'information virtuels (totems, panneau interactif, application...)
- La réalisation d'un ensemble de contenus dynamiques et interactifs (annonce, information, visites 3D, vidéo, visites virtuelles...) utilisant un ensemble d'outils numériques interconnectés (sites, blog, e-letter...)
- La réalisation de nouveaux supports numériques (site, blog, e-letter, gestion des réseaux sociaux...)

Ces outils s'adresseront à la fois au tourisme d'agrément mais aussi au tourisme d'affaires.

Afin d'augmenter l'attractivité, les choix techniques prendront en compte la création d'une plateforme numérique en lien avec le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics permet la création de groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Dans un souci de rationalisation, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes entre Dijon Métropole et l'office de tourisme, qui vise à permettre tout à la fois des économies d'échelle et une mutualisation des procédures concernant la conception et la réalisation de services d'accueil numérique. Les conditions de fonctionnement dudit groupement sont définies dans la convention annexée.

Le projet de convention annexé prévoit la désignation de Dijon Métropole comme coordonnateur du groupement ; à ce titre, Dijon Métropole est notamment chargée de la passation du ou des marchés, de signer et de notifier le ou les marchés, chacun des membres du groupement en assurant, pour ce qui le concerne, l'exécution.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de décider** la création d'un groupement de commandes entre Dijon-métropole et l'Office du Tourisme pour la fourniture et la mise en œuvre de solutions numériques et leurs supports dans les différents points d'accueil de l'Office du Tourisme et points stratégiques de la métropole ;
- **de désigner** Dijon-métropole comme coordinateur du groupement chargé des opérations de passation du ou des marchés, de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du ou des marchés ;
- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 74
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 23 PROCURATION(S)